

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 04 Mars 2016

Conseiller absent excusé : Monsieur Paillard Jean-Michel.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés, à savoir :

*** Présentation et approbation des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2015 de la Commune, du Lotissement, et du CCAS.**

- **Approbation des Comptes administratifs 2015**

Il est présenté au conseil municipal le bilan financier de l'année 2015 : le Compte Administratif est accepté à la majorité des membres présents. (Monsieur le Maire s'étant abstenu)

A : Budget Général

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions Budgétaires 2015	664 967.00 €	664 967.00 €	1 395 973.61 €	1 395 973.61 €	2 060 940.61 €	2 060 940.61 €
Opérations de l'exercice 2015	462 237.70 €	628 098.35 €	1 092 395.09 €	1 256 812.86 €	1 554 632.79 €	1 884 911.21 €
Résultat de l'exercice: A		165 860.65 €		164 417.77 €	0.00 €	330 278.42 €
Résultats reportés Année 2014: B		47 719.09 €	285 346.56 €		285 346.56 €	47 719.09 €
Total A+B	0.00 €	213 579.74 €	285 346.56 €	164 417.77 €	285 346.56 €	377 997.51 €
Résultat de clôture: C		213 579.74 €	-120 928.79 €			92 650.95 €
Reste à réaliser:D	84 100.00 €		17 646.00 €	84 100.00 €	101 746.00 €	84 100.00 €
Total : C+D	84 100.00 €	213 579.74 €	138 574.79 €	84 100.00 €	101 746.00 €	176 750.95 €
Résultat de clôture		129 479.74 €	54 474.79 €			75 004.95 €

B : Budget Lotissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions 2015	354 495.00 €	354 495.00 €	338 280.00 €	338 280.00 €	692 775.00 €	692 775.00 €
Opérations de l'exercice 2015	254 837.56 €	254 837.56 €	272 670.07 €	250 462.82 €	527 507.63 €	505 300.38 €
Résultat de l'exercice	- €	- €	22 207.25 €	-	22 207.25 €	- €
Résultats reportés 2014	- €	- €	3 876.72 €	- €	3 876.72 €	- €
RESULTAT A	- €	- €	26 083.97 €	- €	26 083.97 €	- €
Restes à réaliser B		27 545.00 €			0.00 €	27 545.00 €
Total A+B	- €	27 545.00 €	26 083.97 €	- €	26 083.97 €	27 545.00 €
RESULTAT DE CLOTURE						1 461.03 €

C : Compte Annexe pour CCAS

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisionnel 2015	1 060.00 €	1 060.00 €	- €	- €	1 060.00 €	1 060.00 €
Opérations de l'exercice 2015	40.70 €	150.00 €			40.70 €	150.00 €
Résultat Année 2015		109.30 €			- €	109.30 €
Report 2014		1 060.82 €			- €	1 060.82 €
Total		1 170.12 €			- €	1 170.12 €

- **Approbation du Compte de Gestion 2015**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2015, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Affectation du Résultat d'Exploitation de l'exercice 2015**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de 213 579.74 €
- un déficit d'Investissement de 120 928.79 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

* Section d'Investissement/ Dépenses

- Compte 001 : Déficit d'Investissement reporté120 928.79 €

* Section d'Investissement/ Recettes

- Compte 1068 : Exécution du virement à la section d'investissement..... 120 928.79 €

* Section de Fonctionnement/ Recettes

- Compte 002: Excédent de Fonctionnement reporté : 92 650.95 €

- * **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Les membres du Conseil Municipal,

- Vu la situation financière de la commune qui ne permet pas d'assurer le règlement des dépenses urgentes, en raison, notamment du remboursement consécutif de deux échéances d'emprunt au 30/01/2016 et au 04/02/2016 d'un montant total de 63 220 €

- Après avoir examiné la proposition présentée par la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

* votent, à l'unanimité des membres présents, la réalisation d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes : **Montant : 50 000€ / Taux : T4M + marge de 1.50% (au 31/01/2016 T4M= -0.200%)/ Frais de dossier : 0.40%/ Renouvelable 1 an.**

* donnent tout pouvoir et autorisent le Maire à signer le contrat et les pièces s'y rapportant

- * **Contrat de forage pour le renouvellement et l'extension de la carrière de MONTROND.**

La carrière de roche massive calcaire de MONTROND est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral n° 292/26/2005 du 16 février 2005. Il est valable pour une durée de 20 ans (y compris la remise en état du site) à compter de cette date, ce qui porte la fin de l'autorisation d'exploiter au 15 février 2025.

Bien avant le terme de l'autorisation d'exploiter en cours de validité, dans le but de satisfaire des chantiers exceptionnels et de répondre à une demande croissante en zone de stockage de matériaux inertes, l'Exploitant sollicite :

- l'extension de la surface d'exploitation (extension sur 7,98 ha),
- l'augmentation du rythme de production (+ 80 000 t/an en moyenne),
- l'accueil de matériaux inertes sur le site de la carrière au rythme moyen de 25 000 m³/an sur une durée de 30 ans.

Ainsi, la Société « CARRIERES DE MONTROND », demande le renouvellement et l'extension de la carrière du Bois de Béguin. Par conséquent, l'Exploitant s'est rapproché de la Commune concernée afin de lui présenter son projet.

Ce projet est situé sur le territoire communal de MONTROND, parcelles cadastrales ZA 61, A 596, A 598, et A 599. Ces parcelles sont la propriété de la commune de MONTROND. Les parcelles A 598 et A 599 relèvent du régime forestier et à ce titre sont gérées par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les propositions contenues dans ce contrat de fortage pour la carrière citée ci-dessus, et notamment les dispositions financières suivantes :
 - une indemnité forfaitaire de 53 120 €/an
 - la redevance variable de 0,75 € par mètre cube extrait pour une exploitation annuelle supérieure à 80 000 m³/an.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de fortage.

*** Installation d'équipements techniques TDF au lieu-dit « Champ du Noyer » Section A N°605**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de TDF (Télé Diffusion de France) de Montrouge 92541 qui souhaite installer un relais de téléphonie mobile à proximité de celui de SFR au lieu-dit « Champ du Noyer » cadastré section A n°605 sur une surface d'environ 100 m².

Les travaux consisteraient en l'implantation d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Par ailleurs, un projet de convention pour une durée de 12 ans incluant une part fixe annuelle de 1 000 €, ainsi qu'une part variable de 2 000 € par opérateur serait proposé.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- acceptent l'implantation d'un nouveau pylône au lieu-dit « Champ de noyer » sur une surface de 100 m².
- acceptent de signer la convention pour une durée de 12 ans, pour une redevance annuelle de 1 000 € (part fixe), indexée sur l'indice du Coût de la Construction, à laquelle s'ajoute une part variable de 2 000 € par opérateur.
- mandatent Monsieur le Maire pour signer ladite convention et mener à bien cette affaire.

*** Achat parcelle cadastrée Section ZB n°27 lieu-dit « Vaumoidon » appartenant à Monsieur Barillot Louis, Maurice**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a rencontré Monsieur Barillot Louis, Maurice, propriétaire d'une parcelle de terrain sise au Vaumoidon. L'acquisition de ce terrain permettrait de gérer les crues de la vallée qui provoquent des inondations sur le quartier de « La Feuilla » (Problématique d'habitations) et mettent en danger la circulation sur la RN5.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent l'achat d'une bande de terrain d'environ 70 ares au lieu-dit « Vaumoidon » : cadastrée Section ZB n°27 moyennant le tarif de 800 €/hectare.

Il est à noter que les frais de bornage seront à la charge de la commune.

*** Achat parcelle cadastrée Section D n°375 lieudit « Prés du Meret » appartenant aux consorts Zuin**

Monsieur le Maire fait savoir que la proposition d'achat votée lors de la réunion de conseil municipal, en date du 03/07/2015 quant à l'acquisition par la commune d'une parcelle boisée cadastrée D n°375 lieudit « Prés du Méret » pour une contenance totale de 69 a 90 ca, appartenant aux consorts Zuin domiciliés à Champagnole, a été acceptée par ceux-ci pour un montant de 4 500 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cet achat moyennant le prix global de 4 500 €.

*** Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**

Le SIDEC (Syndicat mixte d'énergie, d'équipement et d'e-communication) a constitué en 2015 un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, avec des personnes morales de droit public et de droit privé.

Aux vues des résultats particulièrement satisfaisants de la première consultation (fin 2015), le syndicat d'énergie du Jura propose une deuxième consultation d'achat.

Le SIDEC est coordonnateur du groupement d'achat.

La CAO de groupement sera celle du SIDEC coordonnateur du groupement.

Le groupement est constitué pour une durée limitée aux consommations d'énergie couvrant la période débutant à la passation des marchés et finissant au 31 décembre 2017.

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Montrond (Jura) au regard de ses besoins propres,

Le Conseil municipal

- autorise l'adhésion de la collectivité au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité sur le périmètre du syndicat d'énergies du Jura,
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la collectivité ; et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Questions diverses :

- ZAE « La Chalette » : Monsieur Giraud fait savoir que le Permis d'aménager sur le site de « La Chalette » a été validé en date du 23/02/2016. Il reste à obtenir l'avis du CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques)
- Convention de bénévolat : Monsieur Giraud fait savoir que Monsieur Bockenmeyer Jean-Claude, bien que n'étant plus embauché sous contrat CAE, souhaite continuer bénévolement la réfection du mur du cimetière. Une convention de bénévolat, en partenariat avec la commune sera mise en place.
- Contrat Groupe « Assurances Statutaires » : Monsieur Giraud fait savoir que depuis le 01/01/2016, la Commune a adhéré à un contrat groupe pour les risques des agents à la CNRACL (Rbt maladie, accident du travail...) par l'intermédiaire du CDG qui doit négocier un nouveau contrat pour une période de 4 ans, à compter du 01/01/2017.